

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

#### Décret n° 2025-771 du 4 août 2025 définissant la zone de consultation des collectivités territoriales de l'article L. 542-10-1 du code de l'environnement

NOR : ECOP2517752D

**Publics concernés :** exploitant d'un centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs, collectivités territoriales.

**Objet :** le décret définit la zone de consultation des collectivités territoriales (les communes et leurs groupements, les départements et les régions) dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation de création d'un centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs (Cigéo).

**Entrée en vigueur :** le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Application :** le décret est pris pour l'application de l'article L. 542-10-1 du code de l'environnement.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1, L. 542-10-1, L. 593-8, R. 593-5 et R. 593-20 ;

Vu le décret n° 2022-992 du 7 juillet 2022 inscrivant le centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (Cigéo) parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R. 102-3 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2022-993 du 7 juillet 2022 déclarant d'utilité publique le centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue Cigéo et portant mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale du Pays Barrois (Meuse), du plan local d'urbanisme intercommunal de la Haute-Saulx (Meuse) et du plan local d'urbanisme de Gondrecourt-le-Château (Meuse) ;

Vu le dossier de demande d'autorisation de création de l'installation nucléaire de base Cigéo déposé par l'Andra en date du 16 janvier 2023,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Pour l'instruction de la demande d'autorisation de création déposée le 16 janvier 2023 susvisée, en vue de la création d'un centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (Cigéo), la zone de consultation mentionnée à l'article L. 542-10-1 du code de l'environnement comprend les collectivités territoriales dont le territoire est situé en tout ou partie jusqu'à une distance de dix kilomètres à partir de la réunion du périmètre envisagé des installations de surface et de la projection en surface de l'ensemble des installations souterraines du centre.

La carte annexée au présent décret permet d'identifier les territoires concernés.

**Art. 2.** – Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 août 2025.

FRANÇOIS BAYROU

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

ÉRIC LOMBARD

*Le ministre auprès du ministre de l'économie,  
des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
chargé de l'industrie et de l'énergie,*

MARC FERRACCI

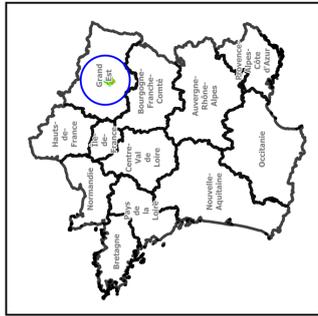
ANNEXE

ANDRA 174.E (A3)

Annexe décret

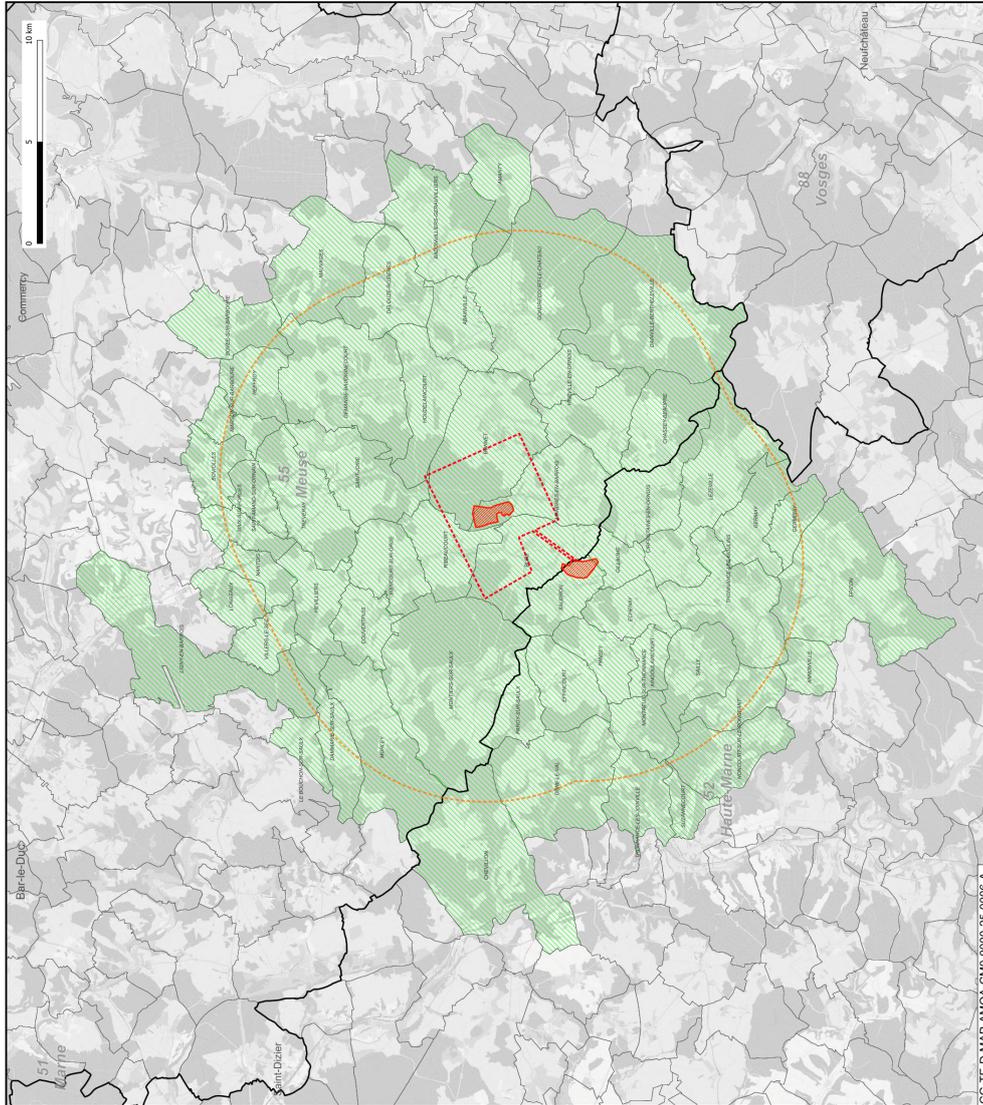
Zone de consultation des collectivités territoriales de l'article L.542-10-1

Projet Cigéo



LÉGENDE

- IGN Admin Express
  - ▬ Limite régionale
  - ▬ Limite départementale
  - ▬ Limite communale
- Limites INB du projet Cigéo
- ▬ Limite INB en surface du projet Cigéo
  - ▬ Limite INB en souterrain du projet Cigéo
  - ▬ Limite 10km INB (surface + souterrain)
  - ▬ DAC - Communes consultées



Frontiers sources: fond de carte OpenStreetMap + Limites administratives IGN Admin Express

CG-TE-D-MAP-AMOA-CMD-0000-25-0006-A		CG-TE-D-MAP-AMOA-CMD-0000-25-0006	
AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS		Identification ANRS	
Limite		Approuvé	D. INH00E
Le document est la propriété de l'Agence et est à utiliser uniquement à l'intérieur du périmètre de consultation des collectivités territoriales concernées.		Validé	D. INH00E
Échelle		Modifié	D. INH00E
Formet. Insc.		Date	
A3	A	06/08/2025	